

	CONSIGNE DE NAVIGABILITE N° F-2005-201	Diffusion : A	Date d'émission : 7 décembre 2005	Page : 1/2
Direction générale de l'aviation civile France Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
	Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.			
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : Sans objet	Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : Néant			
Responsable de la navigabilité du matériel : TURBOMECA	Type(s) de matériel(s) : Turbomoteurs ARTOUSTE III			
Certificat(s) de type n° M 12 Fiche(s) de données n° M 12				
Chapitre ATA : 73	Objet : Circuit carburant et commandes - Pompe à carburant, contrôle du débit carburant			

1. APPLICABILITE :

La présente consigne de navigabilité (CN) s'applique aux turbomoteurs ARTOUSTE III B, III B1 et III D.

Ces moteurs équipent les hélicoptères ALOUETTE III (SE 3160 / SA 316 B) et LAMA (SA 315 B).

2. RAISONS :

La vérification d'une installation d'essai de réception a mis en évidence un étalonnage non conforme. De ce fait, il est possible que certaines pompes aient pu être réceptionnées alors que le débit carburant fourni était en réalité plus faible que le débit prévu. Cet écart peut se traduire, sur le moteur, par une limitation de la puissance maximale disponible, dans une partie du domaine de vol.

L'objet de cette CN est de demander le contrôle des pompes à carburant réceptionnées pendant la période concernée, et éventuellement les remplacer, pour s'assurer qu'elles fournissent le débit nécessaire.

3. ACTIONS IMPERATIVES ET DELAIS D'APPLICATION :

3.1. Les actions suivantes doivent être effectuées à compter de la date d'entrée en vigueur de cette CN.

Si le numéro de série de la pompe à carburant du moteur est listé au paragraphe 3.3. :

- remplacer cette pompe par une pompe dont le numéro de série ne figure pas dans le paragraphe 3.3., ou
- contrôler cette pompe suivant les instructions du Service Bulletin Impératif TURBOMECA n° 218 73 0802, avant de la remonter, ou
- remplacer cette pompe par une pompe dont le numéro de série figure dans le paragraphe 3.3. et dont le débit carburant a déjà été contrôlé suivant les instructions du Service Bulletin Impératif TURBOMECA n°218 73 0802.

3.2. Ces actions doivent être effectuées avant le 15 mars 2006.

**3.3. Pompes à carburant affectées :**

Numéros de série des pompes à carburant			
A59B	F320B	808	3175
A82B	F357B	1725	3230
A91B	F368B	1766	3259
B14B	F420B	1770	3282
B29B	F464B	1897	3343
B42B	F466B	1941	3376
C27B	F477B	2154	3383
C6B	F47B	2155	3385
C92B	F504B	2233	3397
D16B	F506B	2512	3458
D18B	F537B	2620	3515
D20B	F561B	2729	3548
D80B	F589B	2759	3660
D99B	F596B	2763	3746
E49B	F607B	2786	3756
E77B	F630B	2787	3757
E90B	F643B	2827	3783
F112B	F706B	2828	3792
F131B	F724B	2830	3826
F176B	F743B	2838	3858
F220B	F745B	2854	3888
F243B	F748B	2867	3894
F253B	F759B	2868	3979
F262B	F760B	2884	4066
F293B	F762B	2944	
F317B	F957B	3078	

4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Service Bulletin Impératif TURBOMECA n° 218 73 0802 édition originale
(ou toute révision ultérieure approuvée).

5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

17 décembre 2005.

6. REMARQUE :

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

Support Opérateurs ARTOUSTE III
TURBOMECA
40220 TARNOS - France
Téléphone: 33 (0) 5 59 74 40 32 (ou 40 71)
Fax: 33 (0) 5 59 74 45 15 (ou 45 16).

7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence EASA n° 2005-6421 du 29 novembre 2005.